

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/03/2022
Et
Publication ou notification du :
02/03/2022

L'an 2022, le 25 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle « Les 3 Arches », sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2022.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian
Absent(s) : Mme DELORME Julie

A été nommée secrétaire : Mme PINSON-LERAY Géraldine

2022_014 – Vote des subventions communales 2022

Monsieur COUROUSSE présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2022 :

Nom de l'association	Montant sollicité	Montant proposé 2022
La Cabane	30 743 €	30 743 €
TTM	200 €	110 €
ASM	3 000 €	3 000 €
AHCM	100 €	110 €
APEL Saint-Léger	100 €	110 €
Amicale Laïque	150 €	110 €

Bricoler Don Couture	150 €	110 €
CALM	100 €	110 €
Caisses à Savon Marsacaises	200 €	110 €
Don Qui Chante	100 €	110 €
Club du Don	100 €	110 €
Entraid Addict 44	150 €	110 €
Société de chasse	200 €	110 €
Etoile Cycliste du Don	1 200 €	1 200 €
Total		36 153 €

Nom de l'association	Montant sollicité	Montant proposé 2022
Don du Sang Nozay et sa région	100 €	100 €
Comice Agricole Intercantonal	100 €	100 €
CICARM	100 €	100 €
ADMR de Derval	350 €	350 €
RESTO DU CŒUR	2 000 €	100 €
RÊVES DE CLOWN		100 €
PEPITES 44	200 €	500 €
Total		1 350 €

VU l'article L2311-7 du CGCT,

Vu l'avis de la commission vie associative, culturelle et sportive du lundi 24 janvier 2022,

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 044-214400913-20220225-2022_014-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les subventions 2022 ci-dessus énoncées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/02/2022
Le Maire
Hervé De TROGOFF



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé De Trogoff". The signature is written over a horizontal line.